

AUTORITE DE SURETE RADIOLOGIQUE  
ET DE SECURITE NUCLEAIRE

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

SERVICE DU BUDGET, DU MATERIEL ET DU PATRIMOINE

BUREAU DES MARCHES

RADIOLOGICAL SAFETY AND NUCLEAR SECURITY AUTHORITY

DIRECTORATE GENERAL

DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS

BUDGET, EQUIPMENT AND HERITAGE SERVICE

CONTRACT'S OFFICE

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION  
N°0002/DC/ASRAN/CIPM/2025 DU 03 JUIN 2025 RELATIVE A LA FOURNITURE DES SERVICES INTERNET AU SIEGE DE L'AUTORITE DE SURETE RADIOLOGIQUE ET DE SECURITE NUCLEAIRE (ASRAN)

**1. Objet**

Dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement pour l'exercice 2025, le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire (ASRAN) lance une consultation pour la fourniture des services internet au siège de l'ASRAN.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations comprennent notamment la fourniture des services internet au siège de l'ASRAN. Les informations complémentaires y afférentes sont contenues dans les spécifications techniques.

**3. Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires camerounais, exerçant dans le domaine de la fourniture des services internet et répondant aux critères de qualifications indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

**4. Financement**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget de fonctionnement de l'ASRAN, exercice 2025, sur la ligne d'imputation 25 3 01 0160 3 619130.

**5. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *en ligne*.

**6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à l'ASRAN aux heures ouvrables au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine, BP 33732, téléphone 222 203 371, Bureau des Marchés dès publication du présent Avis. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

**7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation**

La version physique du dossier peut être obtenue à l'ASRAN, au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine, BP : 33732, téléphone 222 203 371, Bureau des Marchés dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000)** francs CFA, payable dans le compte spécial CAS-ARMP N°335988 ouvert à la BICEC.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation (DC).

## **8. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **huit millions cinq-cent mille (8 500 000) francs CFA.**

## **9. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 11 du Dossier de Demande de Cotation dont le montant s'élève à **cent soixante-dix mille (170 000) francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## **10. Remise des cotations**

*Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.*

- **Pour la soumission en ligne**, la cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 04 JUIL 2025 à 10 heures. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise au Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine de l'ASRAN, BP: 3732, téléphone 222 203 371, Bureau des Marchés sous pli scellé avec l'indication claire et lisible «copie de sauvegarde», en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

**AVIS DE CONSULTATION N°0002/DC/ASRAN/CIPM/2025 DU 03 JUIN 2025 RELATIF  
A LA FOURNITURE DES SERVICES INTERNET AU SIEGE DE L'AUTORITÉ DE  
SÛRÉTÉ RADIOLOGIQUE ET DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE(ASRAN).**  
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

### **NB : Taille et format des fichiers**

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## **11. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 04 JUIL 2025 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunions de l'ASRAN, sise à Yaoundé (siège de l'ASRAN, quartier EMIA).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Cotation.**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

## 12. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière (une copie de sauvegarde enregistrée sur clé USB ou CD/DVD) doivent être placées dans une enveloppe et remises sous plis scellés. Seront irrecevables:

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux date et heure limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- L'offre uniquement en copies ;

**Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la Demande de Cotation (DC) sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

## 13. Critères d'évaluations

### 13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de:

- la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;
- l'absence du cautionnement de soumission ;
- les fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- le non-respect de 7 critères essentiels sur 9 ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- le non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne ;
- la non-conformité aux spécifications techniques du dossier de consultation ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- la non-conformité du modèle de soumission ;
- l'absence de la charte d'intégrité datée et signée (selon modèle joint);
- l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée (selon modèle joint);

### 13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires portent sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le planning et le délai d'exécution ;
- la méthodologie ;
- la capacité financière ;
- les preuves d'acceptation des conditions du marché.

## 14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **six (06) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

## 15- Tranches/Allotissement

Les prestations, objet de cette consultation sont constituées d'un lot unique.

## **16- Attribution**

Le Maître d’Ouvrage attribuera la lettre-commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l’offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

## **17-Durée de validité des Cotations**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

## **18-Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au siège de l’Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire (ASRAN), Service du Budget, du Matériel et du Patrimoine (SBMP), Bureau des Marchés, BP 33732 Yaoundé, téléphone : 222 203 371, fax : 222 203 370, e-mail : [officialmail@anrp.cm](mailto:officialmail@anrp.cm), ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

## **19. Additif à l'Appel d'Offres.**

Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit en cas de nécessité, d’apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Avis de Consultation.

## **20. Assistante technique**

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d’un problème lié à l’utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l’adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

## **21. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l’Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) via SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption de l’ASRAN au numéro (237) 222 20 33 71 et de l’ARMP.

Yaoundé, le 03 JUIN 2025

Copies:  
-MINMAP  
-ARMP  
-Président CIPM/ASRAN  
-Archives  
-Affichage

